

## **RENTREE SCOLAIRE 2020 / 2021**

### **Modalités pour l'inscription de votre enfant**

**en classe de 6<sup>ème</sup>** (élèves du secteur)

Chers parents,

Afin de pouvoir procéder à l'inscription de votre enfant dans notre établissement pour la rentrée scolaire prochaine, nous vous demandons de bien vouloir :

Le Principal

1. Remplir la fiche de renseignements qui vous est remise,
2. Fournir les documents ci-après :

Collège  
Jean GIONO

Quartier La Fourmigue  
83330 LE BEAUSSET  
Tél : 04 94 98 55 91  
Fax : 04 94 98 55 90  
Mél : 0831056x@ac-nice.fr

<b><u>PIECES A FOURNIR</u></b>	<b>PIECES JOINTES</b>
Copie du livret de famille complète (parents + tous les enfants)	
Justificatif de domicile (Copie quittance EDF, Tél fixe, etc...)	
Si parents divorcés : copie du jugement de divorce complet	
Si parents séparés : tout document juridique attestant la situation de la famille (garde de l'enfant, exercice de l'autorité parentale)  A défaut, chaque parent devra fournir une lettre manuscrite en mentionnant quel est le parent qui a la garde de l'enfant	
Coupon-réponse choix classe Bi-langue	
Fiche « élections des représentants des parents d'élèves »	
Fiche infirmerie + <b>copie des vaccins</b>	
Attestation d'assurance scolaire	
Autorisation pour l'utilisation de photographies	
Fiche d'inscription à la demi-pension	
RIB ou RIP (relevé d'identité bancaire ou postal) pour le service d'intendance	
1 Photographie d'identité	

Ce dossier devra être adressé par courrier ou déposé dans la boîte aux lettres à l'accueil du collège :

**DU LUNDI 08 JUIN AU VENDREDI 12 JUIN 2020 inclus**

afin de valider l'inscription de votre enfant pour l'année scolaire 2020/2021.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

Le Principal,  
Richard SUFFREN

Note du Principal du Collège Jean Giono aux parents d'élèves de CM2

Madame, Monsieur,

L'enseignement bi-langue Anglais-Allemand est proposé aux élèves entrant en 6<sup>ème</sup> au Collège Jean Giono.

Cet enseignement se fait dans les conditions suivantes en classe de 6<sup>ème</sup> :

- 2 heures hebdomadaires d'allemand
- 4 heures hebdomadaires d'anglais
- L'effectif est limité à 28 élèves maximum. Si le nombre de candidats est supérieur à 28, une sélection des élèves aura lieu courant juin en partenariat avec les enseignants de CM2.

Le Principal

Collège  
Jean GIONO

Quartier La Fourmigue  
83330 LE BEAUSSET  
Tél : 04 94 98 55 91  
Fax : 04 94 98 55 90  
Mél : [0831056x@ac-nice.fr](mailto:0831056x@ac-nice.fr)

Affaire suivie par :  
Secrétariat de Direction

Après la classe de 6<sup>ème</sup> :

L'apprentissage de l'Allemand se poursuit en 5<sup>ème</sup> comme langue vivante 2 (LV2) avec le même horaire que les autres langues, soit 2 heures et ½ par semaine.

Cependant, pour des raisons motivées, l'enfant pourra être autorisé, par le chef d'établissement, à arrêter l'Allemand en fin de 6<sup>ème</sup> et à opter pour une autre LV2 en 5<sup>ème</sup>.

***La Direction du Collège se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.***

Le coupon-réponse ci-dessous devra être inséré dans le dossier d'inscription ci-joint.



**ENSEIGNEMENT BI-LANGUE 2020-2021**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (Nom et prénom du responsable légal) :

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

Souhaite que mon enfant :

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

CLASSE : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

→ suive l'enseignement bi-langue Anglais-Allemand à la rentrée 2020-2021.

Date :

Signature du Responsable légal :

Le Beausset, le 19/05/2020



Le Principal

Collège  
Jean GIONO

Quartier La  
Fourmigue  
33330 LE BEAUSSET  
Tel : 04 94 98 55 91  
Fax : 04 94 98 55 90  
Mél : [0831056x@ac-nice.fr](mailto:0831056x@ac-nice.fr)

Affaire suivie par :  
Secrétariat de Direction

Le Principal  
A  
Mesdames et Messieurs  
Les Parents d'élèves

**OBJET : Elections des représentants de parents d'élèves  
au conseil d'administration au collège – année 2020-2021**

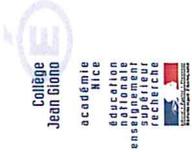
Madame, Monsieur,

Dans le cadre des élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'administration des EPLE, année 2020-2021 chaque parent, quelle que soit sa situation matrimoniale est électeur et éligible, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

En conséquence, je vous demande de me communiquer, ci-après, vos coordonnées, conformément aux dispositions de la note du 13.10.1999, publiée au B.O. n°38 du 28.10.1999. Les deux parents figureront sur la liste électorale, dans la mesure toutefois où les informations concernant chacun de vous m'auront été communiquées.

Le Principal  
Richard SUFFREN

Coupon-réponse  
A joindre au  
Dossier  
d'inscription



Le Principal

Collège

Jean GIONO

Quartier La Fourmigue  
83330 LE BEAUSSET  
Tel : 04 94 98 55 91  
Fax : 04 94 98 55 90  
Mél : [0831056x@ac-nice.fr](mailto:0831056x@ac-nice.fr)

1<sup>er</sup> RESPONSABLE

NOM, Prénom :

ADRESSE :

CODE POSTAL:

VILLE:

2<sup>ème</sup> RESPONSABLE

NOM, Prénom :

ADRESSE :

CODE POSTAL:

VILLE:

SI L'AUTORITE PARENTALE EST CONFIEE A UN TIERS

NOM, Prénom :

ADRESSE :

CODE POSTAL:

VILLE:

COMMUNICATION DE VOTRE (VOS) NOM(S) ET ADRESSE(S) AUX REPRESENTANTS  
D'ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES:

je donne mon accord à cette communication.

je ne donne pas mon accord à cette communication.

DATE: \_\_\_\_\_  
SIGNATURES \_\_\_\_\_



# FICHE INFIRMERIE

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

CLASSE : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

Numéro de Sécurité Sociale : \_\_\_\_\_

## COORDONNÉES

Responsable légal	Responsable légal
Nom Prénom :	Nom Prénom :
Adresse :	Adresse :
☎ Domicile :	☎ Domicile :
📱 Mobile :	📱 Mobile :
☎ Travail :	☎ Travail :

**UN ÉLÈVE MINEUR NE PEUT SORTIR DE L'ÉTABLISSEMENT QU'ACCOMPAGNÉ D'UNE DES PERSONNES NOMMÉES SUR CETTE FICHE.**

**NOM ET N° DE TÉLÉPHONE DE PERSONNES SUSCEPTIBLES DE PRENDRE VOTRE ENFANT EN CHARGE SI LE COLLÈGE NE PEUT PAS VOUS JOINDRE.**

NOM :	TÉL :	PARENT :
NOM :	TÉL :	PARENT :

### **RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX :**

Merci d'indiquer les problèmes de santé de l'enfant (énurésie, traitement, maladie, accident...)

-----  
-----

Votre enfant a-t-il des troubles de l'apprentissage **suivi par un orthophoniste** (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe,... etc.)

-----  
-----

Souhaitez-vous la mise en place d'un :

PAI (Protocole médical)

PAP (Aménagements pédagogiques)



**! MERCI DE JOINDRE LA PHOTOCOPIE NOMINATIVE DU CARNET DE SANTÉ DE L'ÉLÈVE MENTIONNANT LES DIFFÉRENTS VACCINS CHAQUE ANNÉE POUR LA MISE À JOUR**

### **MESURES D'URGENCES**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant, accepte qu'en cas d'urgence, mon enfant accidenté ou malade soit orienté et transporté par les services de secours d'urgences (SAMU, Pompiers) vers l'hôpital le plus adapté.

Date :

Signature :

AUTORISATION DE  
PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE  
ANNÉE SCOLAIRE 2020 - 2021

Collège  
Jean GIONO  
Quartier La Fourmigue  
83330 LE BEAUSSET  
Tél : 04 94 98 55 91  
Fax : 04 94 98 55 90  
Mél : 0831056x@ac-nice.fr

Affaire suivie par :  
secrétariat de Direction

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (Nom et prénom du responsable légal) :

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

- Autorise\* le Collège Jean Giono - Le Beausset, à photographier mon enfant et/ou le filmer  
ou  
 N'autorise pas\* le Collège Jean Giono - Le Beausset, à photographier mon enfant et/ou le filmer  
**pour les photos de classe, les films ou photos de voyage et les activités pédagogiques.**

\*Cochez la case correspondante

Pour l'élève :

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

CLASSE : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

L'utilisation sera faite dans un cadre strictement scolaire :

- Fiche SIECLE (logiciel de gestion de l'Education Nationale), infirmerie, de présentation de classe, bulletins trimestriels...
- Projections ou expositions pour les élèves ou les parents,
- Diffusion sur le site Internet de l'établissement (<http://www.ac-nice.fr/gionobeausset/>) ou de l'académie
- Editions du club presse ou presse officielle

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent mon enfant est garanti. Je pourrai vérifier l'usage qui en est fait et je dispose d'un droit de retrait sur ces documents si je le juge utile.

Date :

Signature du responsable légal :

## FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION\*

Année scolaire 2020-2021

Je soussigné(e), Nom - Prénom : .....  
Souhaite: que mon fils – ma fille

Nom – Prénom de l'élève : .....  
Soit admis ( e ) en qualité de demi-pensionnaire.

### 1) ORGANISATION GENERALE

Le service de restauration fonctionne les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis durant la période de présence des élèves. L'inscription est faite pour toute l'année scolaire. **Tout changement de régime doit être demandé par écrit quinze jours avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant** (sauf changement exceptionnel de situation apprécié par le chef d'établissement).

### 2) TARIFS ET CONDITIONS FINANCIERES

Le tarif est forfaitaire, fixé par le Conseil départemental pour l'année civile. **Il est payable** , en début de chaque trimestre : septembre-décembre 2020, janvier-mars 2021, avril-juillet 2021.

Compte tenu des impératifs liés à la gestion des bourses , **la facture du premier terme** ne sera éditée et remise aux élèves, **qu'au cours de la première quinzaine du mois d'octobre.**

L'établissement propose des forfaits annuels modulés de 4 jours (420 €), 3 jours (346.50 €) et 2 jours (231 €). Le forfait modulé est choisi pour des jours bien précis qui ne peuvent être changés en cours d'année. ( Une fiche vous permettant de choisir les jours vous sera remise à la rentrée de septembre 2020).

Le service de restauration peut accueillir **exceptionnellement** des élèves externes. A cette fin, il propose la vente de tickets repas au tarif fixé par le Département : 3,50 € ( tarif 2018 ).

Les familles en grande difficulté financière **peuvent faire appel au fonds social**, dans la limite des crédits disponibles alloués par l'Etat. Pour cela, un dossier doit être retiré auprès du secrétariat d'intendance.

**Si votre enfant est susceptible d'être boursier, pensez à en faire la demande dès le début du mois de septembre.**

### 3) MODALITES D'ACCES

Tout trimestre commencé en qualité de demi-pensionnaire est dû en entier.

Tout retard de paiement pourra entraîner des poursuites par voie d'huissier et en cas de défaut de paiement, le chef d'établissement peut prononcer le changement de régime de l'élève en qualité d'externe. De ce fait, tout élève qui ne sera pas en règle pour la totalité d'un trimestre, pourra perdre la qualité de demi-pensionnaire au trimestre suivant.

Les remises d'ordre pour absences sont définies dans le règlement du SRH. Certaines demandes de remboursement doivent être justifiées. Aucune remise d'ordre n'est accordée lorsque la durée de l'absence est inférieure à 5 jours de cours consécutifs.

Le règlement complet du service de restauration est disponible auprès de l'intendance.

### 4) AIDE A LA RESTAURATION

J'accepte que le collège transmette au Département les informations nécessaires à l'attribution de l'aide à la restauration ou à la bourse départementale (noms, prénoms, adresses, coordonnées téléphoniques et adresses courriels, échelon de bourse nationale).

Les modalités d'attribution peuvent être consultées sur le site : [colleges.var.fr](http://colleges.var.fr)

J'accepte

Je n'accepte pas

**MERCI DE JOINDRE UN R.I.B. A VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION**  
( en cas de remboursement à vous faire )

**DATE ET SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL:**



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

# NOUVEAU ! PRÉ-INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE À LA RESTAURATION SCOLAIRE ! ANNÉE 2020-2021

Depuis le **PORTAIL DES COLLEGES**, vous pouvez désormais pré-inscrire votre enfant à la restauration scolaire via un formulaire unique et simple d'utilisation.

Pour cela, rien de plus facile : Rendez vous sur le site "<https://colleges.var.fr>" et sélectionnez la rubrique "**Mes Démarches en ligne**".

L'accès au service en ligne est ouvert aux familles **en mai et juin** pour l'année scolaire 2020/2021.

En cas de difficulté, un numéro vert (gratuit) est à votre disposition pour vous aider, disponible du lundi au vendredi de 8h à 18h : **n° 0800 83 00 53**.

Des permanences pourront également, à la demande du chef d'établissement, être assurées par des personnels du Conseil départemental au sein du collège.

Une fois la démarche en ligne effectuée, vous recevrez un courriel de confirmation du Conseil départemental vous indiquant que votre demande a bien été réceptionnée. A la suite, le collège de votre enfant vous transmettra les modalités d'inscription définitive.

Sachez que le **PORTAIL DES COLLEGES** vous permet également de bénéficier de nombreuses informations concernant l'action du Département dans tous les collèges varois, de connaître leur sectorisation, d'accéder à leur fiche d'identité, ou encore de pouvoir solliciter la bourse départementale.